



Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire

09 septembre 2022

20h30 – dans les locaux du T.S.R.

La séance commence à 20H50.

Le nombre de personnes présentes : 41

Personnes représentées : 8

Nombre de licenciés : 326

Les membres de l'association se sont réunies en assemblée générale ordinaire pour décider ce qu'il suit :

- Allocution de bienvenue du Président.
- Approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal de l'assemblée générale en date du 01/10/2021.
- Rapport financier et moral du Président et vote.
- Rapport financier du Trésorier, rapport des vérificateurs aux comptes et vote.
- Présentation du budget prévisionnel par le Trésorier et vote.
- Fixation du montant des cotisations pour la prochaine saison.
- Désignation des vérificateurs aux comptes et vote.
- Désignation des représentants à l'assemblée de la Ligue Poitou-Charentes et vote.
- Questions diverses.

Il est constaté que les membres présents ou régulièrement représentés ne constituent pas le 1/3 des membres.

L'assemblée générale ordinaire ne peut avoir lieu.

Une minute de silence est demandée en mémoire de toutes les personnes disparues.

Le Président décide de faire une réunion informelle et clos les débats à 21H30.

Convocation pour le vendredi suivant, même heure, même endroit.

Signatures :

Président

Secrétaire